

Préambule

Le présent compte-rendu est réalisé conformément à l'article 19 de la convention de mandat de requalification des zones d'activités économiques de Beausoleil à Baie-Mahault.

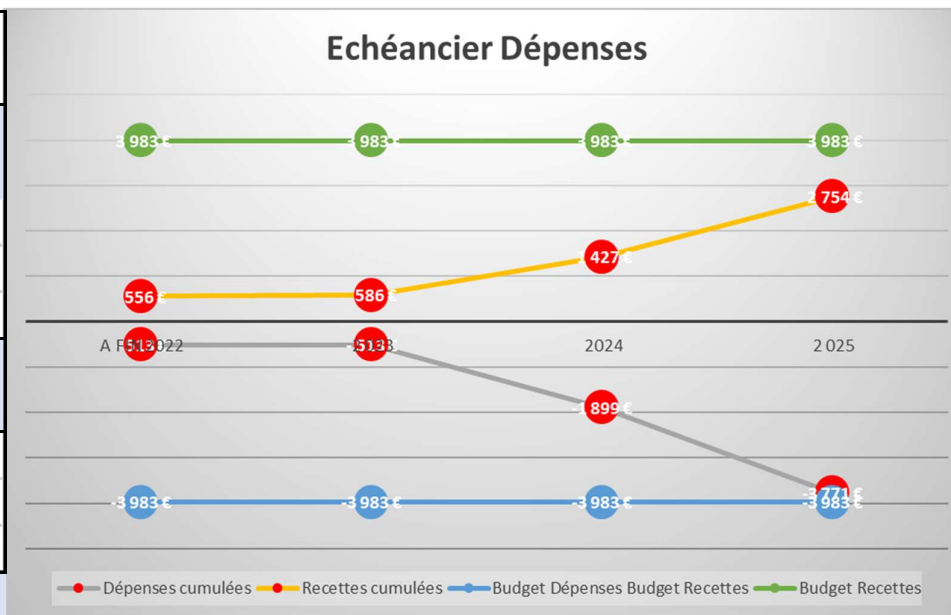
Il présente une description opérationnelle et financière au 31 décembre 2022 de l'avancement de l'opération de requalification et redynamisation des zones d'activités économiques de Beausoleil confiée à la SEMAG par convention en date du 02 janvier 2017.

Il sera soumis à l'examen de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence.

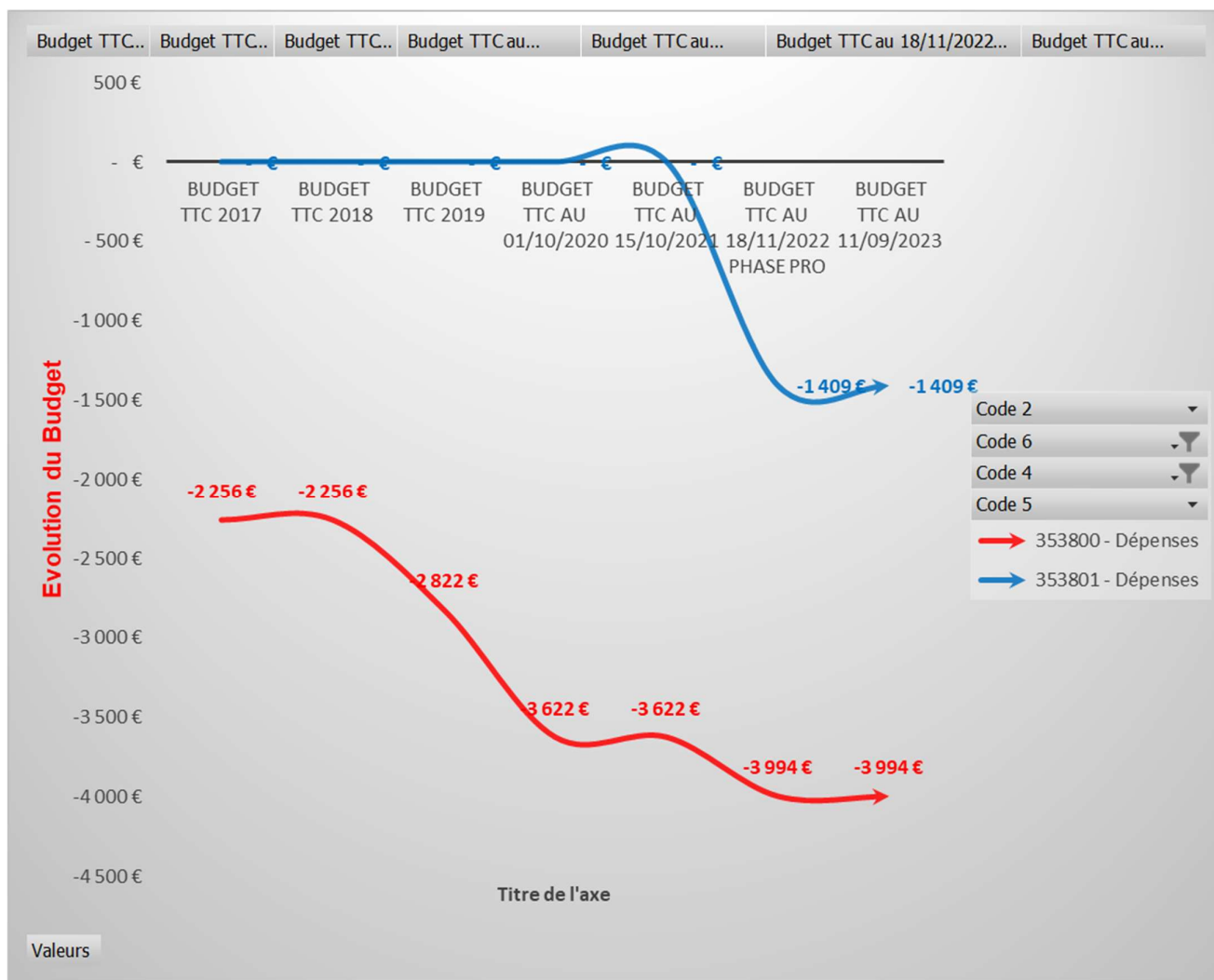
Collectivité contractante	Communauté d'Agglomération Cap Excellence	
Opération	3538- Requalification de la ZAE de Beausoleil	
Nature de la convention	Convention de mandat entre Cap Excellence et la SEMAG	
délibération d'approbation de la collectivité		19/10/2016
signature de la convention		25/11/2016
dépôt de la convention en préfecture		01/12/2016
Fin de validité de la convention	Fin de la GPA	
Signature de l'avenant n°1	en cours	
Approbation du bilan initial		25/11/2016
Approbation du dernier bilan		02/03/2023
Dernier budget validé en k€ TTC		3 622

Programme de l'opération

Désignations	Budget Prévisionnel actualisé TTC
353800 Dépenses Requalification ZAE	- 3 994 €
Etudes 353800	- 538 €
Frais 353800	- 170 €
Travaux 353800	- 3 286 €
353801 Dépenses Confortement talus	- 1 409 €
Etudes 353801	- 89 €
Frais 353801	- 127 €
Travaux 353801	- 1 194 €
Total	- 5 403 €



Désignations	Budget 2021								Budget 2022	Evolution Budget TTC
	k€ TTC	Prévisions 2022 k€ TTC	Réalisé 2022 k€ TTC	Ecart k€ TTC	Réalisé k€ TTC à fin 2021	Reste k€ TTC	Prévisions 2023	k€ TTC		
353800	-	0 € -	56 €	- € -	56 €	27 € -	27 €	0 €	- €	0 €
Dépenses	-	3 622 € -	56 € -	30 € -	26 € -	474 € -	3 148 € -	347 € -	- 3 994 € -	372 €
Etudes	-	542 € -	43 € -	17 € -	26 € -	223 € -	314 € -	261 € -	- 538 € -	4 €
Frais	-	169 € -	13 € -	13 €	- € -	61 € -	108 € -	71 € -	- 170 € -	1 €
Frais Financiers	-	30 €	- €	- €	- €	- € -	30 € -	71 € -	- 30 € -	0 €
Rémunération du Mandataire	-	139 € -	13 € -	13 €	- € -	61 € -	78 €	- € -	- 140 € -	1 €
Travaux	-	2 911 €	- €	- €	- € -	190 € -	2 725 € -	15 € -	- 3 286 € -	375 €
recettes		3 622 €		30 € -	30 €	501 €	3 121 €	348 €	- 3 994 €	372 €
Recettes		3 622 €		30 € -	30 €	501 €	3 121 €	348 €	- 3 994 €	372 €
Appels de Fonds-Cap Excellence		3 622 €		30 € -	30 €	501 €	3 121 €	348 €	- 3 994 €	372 €
353801	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 0 € -	0 €
Dépenses	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 1 409 € -	1 409 €
Etudes	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 89 € -	89 €
Frais	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 127 € -	127 €
Divers-Imprévus	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 74 € -	74 €
Rémunération du Mandataire	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 54 € -	54 €
Travaux	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 1 194 € -	1 194 €
recettes	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 1 409 €	1 409 €
Recettes	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 1 409 €	1 409 €
Appels de Fonds-Cap Excellence	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 1 409 €	1 409 €
Total général	-	0 € -	56 €	- € -	56 €	27 € -	27 €	0 €	- 0 €	0 €



Sommaire

1.	Présentation générale de l'opération	8
1.1.	PROGRAMME DE L'OPÉRATION	8
	BEAUSOLEIL I	10
1.2.	DIAGNOSTIC D'AMÉNAGEMENT	13
1.3.	INTENTION DE PROJET D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET COMMERCIAL	13
1.4.	GOUVERNANCE DU PROJET.....	14
1.5.	SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE DE L'OPÉRATION DE L'OPÉRATION.....	15
2.	Compte-rendu opérationnel	16
2.1.	CHRONOLOGIE DES ENGAGEMENTS ÉQUIPES PROJET	16
2.2.	LISTE DES MARCHÉS	17
2.3.	AVANCEMENT	18
2.3.1.	AVANCEMENT TRAVAUX	18
2.3.2.	AVANCEMENT ÉTUDES	19
3.	Compte rendu financier	23
4.	Prévisionnel recettes-dépenses (cf. annexe prévisionnelle de recettes et dépenses de l'opération)	26
5.	Evolution du bilan et de la participation	28
6.	Conclusions et perspectives	31
	Annexe 1 : Projet de délibération d'approbation du CRF	32
	Annexe 2 : Bilan au 31/12/2021	33
	Annexe 3 : Echancier prévisionnel	34
	Annexe 4 : Planning	35
	Annexe 5 : État des factures au 31/12/2021	36
	Annexe 6 : État des recettes au 31/12/2021	37
	Annexe 7 : Liste des marchés	38

1. Présentation générale de l'opération

Dans le cadre de son PASEC (Plan d'Action Stratégique Économique de Cap Excellence), Cap Excellence s'est engagé dans un ambitieux programme phare de requalification et de redynamisation des Zones d'Activités Économique (ZAE) de son Territoire.

Le PASEC, véritable document de planification, définit les axes stratégiques qu'entend mettre en œuvre Cap Excellence sur l'ensemble des trois communes de Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre et les Abymes avec notamment pour Baie-Mahault la requalification des Zones d'Activités Économique de Beausoleil (1&2). Ces ZAE représentent un vivier d'emplois au regard des possibilités d'extension déjà identifiées sur ce territoire et doivent s'inscrire de manière qualitative dans le tissu urbain ;

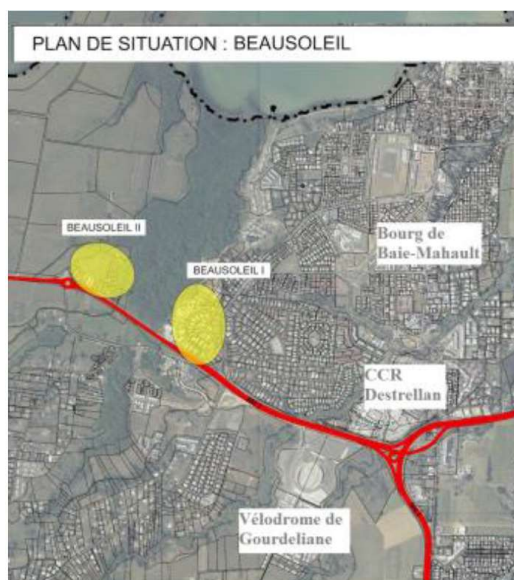
La requalification doit permettre de renforcer l'attractivité et la compétitivité de ces ZAE, par un traitement qualitatif des espaces publics, des réseaux, par la reconquête de l'animation et de la gestion du tissu économique.

L'opération de requalification et de redynamisation des ZAE de Beausoleil, situées sur la commune de Baie-Mahault, s'inscrit dans un programme de travaux d'aménagement et d'infrastructures routières.

Dans ce contexte, le 02 janvier 2017, Cap Excellence confie à la SEMAG une convention de mandat pour la mise en œuvre opérationnelle de cette requalification.

1.1. Programme de l'opération

Le secteur de Beausoleil accueille deux pôles économiques contigus, Zone d'Activités Économique de Beausoleil 1 et Zone d'Activités Économique de Beausoleil 2 situés toutes les deux entre l'échangeur de Beausoleil et le rond-point de Wonche le long de la route nationale 2 qui relie la commune de Baie-Mahault à la Côte-sous-le-vent de la Basse-Terre.





Néanmoins, les deux ZAE ne sont pas accessibles depuis la RN2 même si la Région Guadeloupe porte un projet d'infrastructure routier destiné à relier les deux zones d'activités Beausoleil 1 et Beausoleil 2 par une voie parallèle à la RN 2 depuis le giratoire de Wonche.

Actuellement, l'accès à la ZAE de Beausoleil 2 se fait via le giratoire de Wonche, tandis que l'accès à Beausoleil 1 se fait par le boulevard du Lamentin rattaché au giratoire de Beausoleil.

Le but de l'opération est de favoriser un essor économique de ces zones en créant une cohérence autour d'une identité commerciale propre à ces zones et en améliorant leur desserte et fonctionnement interne.

Le programme tel qu'il est défini à ce stade opérationnel se décline en 3 phases :

- **Phase 1** : Réalisation des études relatives à la requalification et l'extension des ZAE ;
- **Phase 2** : Mise en œuvre opérationnelle – réalisation des travaux de requalification et d'extension des ZAE ;
- **Phase 3** : Définition de la gestion future des ZAE.

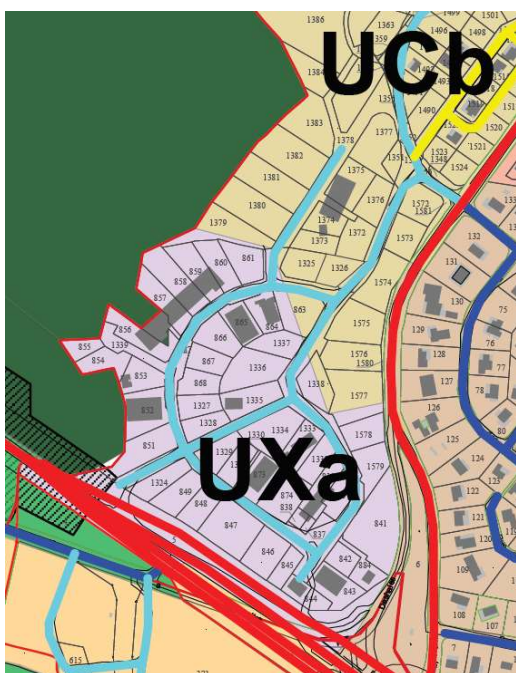
Une étude économique et technique réalisée par un groupement représenté par C2R en mars 2016 a permis de dresser un premier diagnostic de ces zones.

Le constat conclu à des espaces non ou mal gérés, où les déchets jonchent le sol, où la signalétique est anarchique, où les réseaux sont obsolètes et les voiries en mauvaise état.

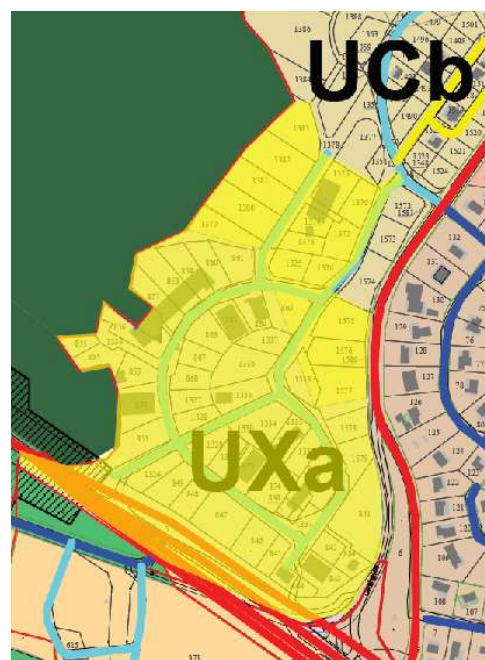
Cette situation crée une multitude de problématiques :

- Risques d'inondation pour les biens et les personnes situées dans les ZAE (sécurité, perte d'exploitation, ...) ;
- Image de marque dégradée, peu attractive pour les clients ;
- Bâtiments vacants, friches, activités de seconde zone ;
- Zones enclavées, mal desservies, inadaptées aux trafics routiers ;
- Absence de circulation piétonnière, notamment pour les PMR ;
- Absence d'éclairage public, risques d'insécurité, développement de trafics en tout genre hors heures de travail ;
- Réseaux d'assainissement obsolètes ;

Au regard de la conclusion du diagnostic et du budget disponible, le périmètre des travaux sera limité à la ZAE de Beausoleil I.



Périmètre de la ZAE Beausoleil 1



Périmètre de réflexion - Beausoleil I

Le périmètre de la ZAE de Beausoleil 1 (à gauche ci-dessus) défini dans le PLU comme une zone UXa est plus réduite que le périmètre de réflexion (à droite ci-dessus) englobant quelques parcelles adjacentes et des voies d'accès directs à la ZAE.

ZAE de Beausoleil I

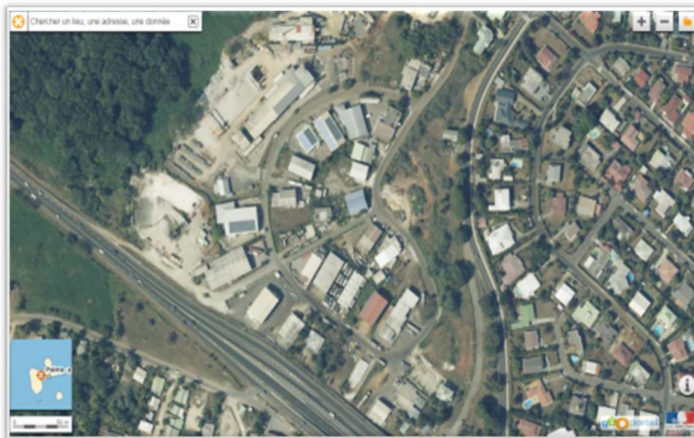
Créée en 1975, elle a la particularité de comporter un foncier majoritairement détenu par la Ville.

Située en contrebas de lotissements d'habitation et à proximité du centre-ville, elle se compose de près d'une quarantaine de bâtiments hétérogènes et de lots vides ou non bâtis, organisés autour d'une voie de desserte interne en boucle.



On y retrouve des activités économiques autour des services à la personne et du médical, de l'artisanat, de l'industrie et du BTP, mais également des lieux de culte et des habitations de type maisons individuelles.

Cette zone bénéficie d'une bonne visibilité depuis l'axe routier RN2 et d'une chalandise provenant majoritairement du flux qu'il génère, bien que la zone de Beausoleil I ne soit pas encore directement accessible depuis cette voie. Son périmètre d'influence est ainsi relativement étendu, avec une grande visibilité des entreprises spécialisées du BTP.

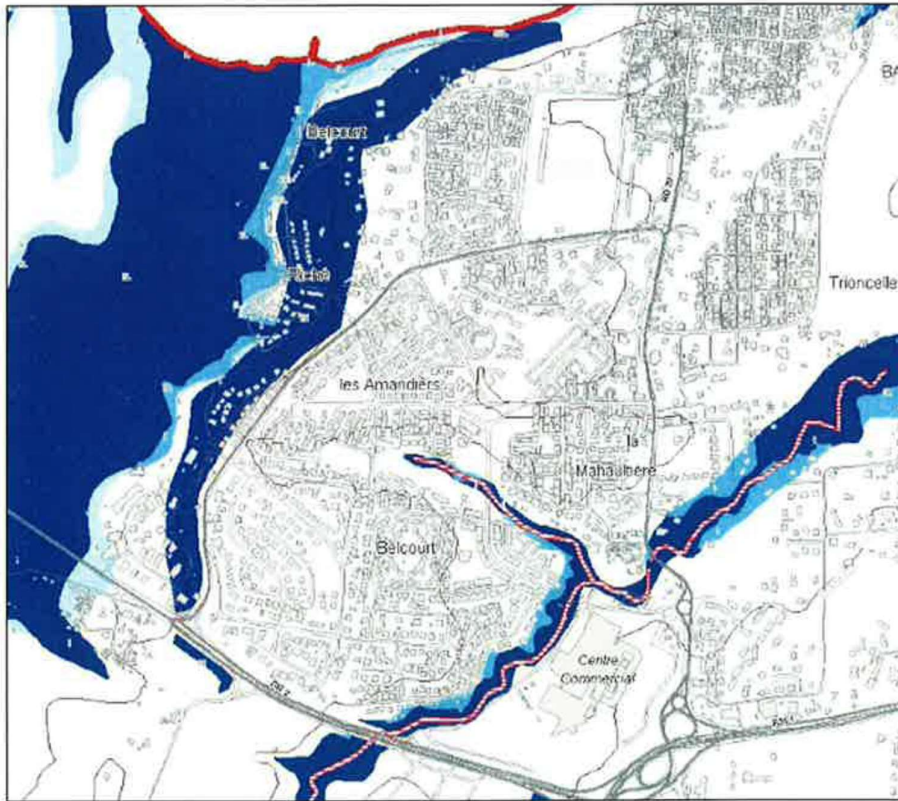


Le projet s'attachera à rendre clairement lisible les zones en les rattachant à un langage commun architectural, urbain et paysager ;
Entre les phases 2 et 3, il sera nécessaire d'harmoniser les supports de communication de la ZAE de Beausoleil avec les autres ZAE de l'agglomération de Cap Excellence.

Le projet d'aménagement devra assurer la pérennisation des ouvrages et la sécurisation du site au regard des contraintes réglementaires.

Dans ce contexte, il sera orienté entre autres par le dossier DLE et le PPRN suivi par les services de l'Etat.

La zone est définie dans le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) comme une zone soumise à des travaux d'aménagements préalables.



Le 17 décembre 2012, le BET géotechnique Géomat rendait un rapport pour faire suite à une analyse visuelle de la falaise située à Beausoleil à la demande de la ville de Baie-Mahault. La conclusion est une instabilité du talus retaillé et une impossibilité d'aménager en amont et en aval de ce talus sans travaux de confortement préalables. En outre, il recommande une série de mesures conservatoires.



Le 13 juillet 2018, Cap Excellence a approuvé en délibération la prise en charge des travaux de confortement du talus de Beausoleil et l'imputation de ce dernier sur le budget de la requalification de Beausoleil 1 ;

1.2. Diagnostic d'aménagement

L'enjeu du projet urbain est la transformation du cadre de vie des acteurs économiques (commerçants, entreprises et leurs salariés, visiteurs et clients, riverains et résidents, associations et équipements publics) pour favoriser le développement économique de la zone de Beausoleil I.

Il se décline en plusieurs objectifs :

- L'espace public :

Le diagnostic de l'espace public démontre la nécessité d'agir pour :

- Apaiser les situations de conflits sur l'espace public, hiérarchisation des flux ;
- Améliorer la qualité du site ;
- Requalifier les accès automobiles, piétons, transports en commun ;
- Harmoniser la signalisation (publicitaire...) du site, créer une identité par le visuel, créer des repères visuels.

- La desserte du site par les transports en commun

Les actions qui seront décidées doivent conduire à :

- Faciliter l'accès au pôle de transports publics,
- Améliorer la sécurité et la qualité des services.

- Le bâti et les fonctions du quartier

Une attention particulière doit être portée afin de :

- Améliorer l'accueil et le fonctionnement de la zone
- Encourager la diversité commerciale et favoriser les animations,
- Penser l'amélioration des façades commerciales.

- Les réseaux secs et humides

- Mettre aux normes ou redimensionner les réseaux défaillants,
- Créer un réseau de télécommunication haut débit.

- Un talus existant menace la stabilité de la RN 2002, il est prévu d'intégrer le confortement du talus pour donner suite à la décision du Conseil Communautaire de Cap Excellence N° 2018.07.03/552.

1.3. Intention de projet d'aménagement urbain et commercial

La ligne directrice du projet de Beausoleil I est illustrée par ces visuels :



Image phase de pré-programmation

1.4. Gouvernance du projet

La Communauté d'Agglomération de Cap Excellence a la volonté d'aboutir à un projet collaboratif auquel l'ensemble des partenaires adhéreront.
Aussi, trois instances de réflexion ont été mises en place, à savoir :

- **Le comité technique**, composé de la ville de Baie-Mahault, Cap Excellence, Eau d'Excellence, la Région, la DEAL, le Conservatoire du Littoral, le SMT ainsi que de l'ensemble des techniciens dont la présence est jugée utile suivant l'avancée des missions.
- **Le comité de pilotage**, composé des techniciens sus mentionnés ainsi que des élus communautaires.
- **Le comité de concertation**, composé des membres du comité de pilotage ainsi que des entreprises, et dont la fréquence est à définir.

L'absence ou le retard de la tenue de ces instances engendrent un retard conséquent sur l'opération.

1.5. Situation administrative et juridique de l'opération de l'opération

Type	Date de signature	Objet
Convention	02 janvier 2017	Notification de la convention de mandat
Délibération	30/11/2021	Approbation CRF 2020
Délibération	29/11/2022	Approbation CRF 2021

2. Compte-rendu opérationnel

2.1. Chronologie des engagements équipes projet

Liste des engagements	Date signature	Engagé TTC
<16/05/2017		
2017		124 166,78 €
Trimestre2	16/05/2017	91 582,13 €
mai	16/05/2017	91 582,13 €
SEMAG	16/05/2017	91 582,13 €
Trimestre4		32 584,65 €
nov		30 868,25 €
CABINET SIMON	20/11/2017	11 338,25 €
CH2 TECHNI CONTROL GPE	28/11/2017	19 530,00 €
KARAIBE TP	23/11/2017	- €
déc		1 716,40 €
FA MEDIA GUADELOUPE (EX FRANCE ANTILLES)		1 716,40 €
2018		176 627,43 €
Trimestre1		34 262,26 €
janv	23/01/2018	11 718,00 €
SV NEGOCE	23/01/2018	11 718,00 €
mars		22 544,26 €
AGPI (ASSISTANCE EN GESTION DE PROJET ET INGENIERIE)	01/03/2018	7 300,00 €
HYGITECH	01/03/2018	15 244,26 €
Trimestre2		119 007,28 €
avr		69 223,01 €
mai		21 980,17 €
GUADELOUPE PLUS SARL	25/05/2018	308,92 €
JARDINS ET PAYSAGES	22/05/2018	21 671,25 €
juin		27 804,10 €
AITIA CONSEIL	15/06/2018	18 214,43 €
FA MEDIA GUADELOUPE (EX FRANCE ANTILLES)		4 131,07 €
GUADELOUPE PLUS SARL		1 281,35 €
URBIS	20/06/2018	4 177,25 €
Trimestre3		23 357,89 €
juil		23 357,89 €
APAVE	16/07/2018	7 137,14 €
CABINET SIMON	11/07/2018	2 278,50 €
HYGITECH	11/07/2018	13 942,25 €
2019		407 048,60 €
Trimestre2		407 048,60 €
juin		407 048,60 €
ATELIER L-D URBANISME - PAYSAGE - TECHNIQUES ENVIRONNEMENTALES	25/06/2019	13 271,79 €
AXO	16/10/2019	108 926,70 €
C2D CONSULTING	25/06/2019	3 207,99 €
EGIS VILLES ET TRANSPORTS	25/06/2019	4 584,13 €
MICK THEOPHILE	25/06/2019	3 513,16 €
SOGETRA	18/06/2019	168 707,93 €
URBSPACE	25/06/2019	4 298,63 €
VIALIS INGENIERIE	25/06/2019	100 538,27 €
2020		10 875,29 €
Trimestre2		10 875,29 €
juin		10 875,29 €
ATELIER DE REPROGRAPHIE (ETS B/M)	30/06/2020	898,03 €
ATELIER REPROGRAPHIE	30/06/2020	212,26 €
URBIS	30/06/2020	9 765,00 €
2021		29 198,43 €
Trimestre1		22 145,92 €
janv		22 145,92 €
URBIS		22 145,92 €
Trimestre3	06/08/2021	7 052,51 €
août	06/08/2021	7 052,51 €
ANC CONCEPT	06/08/2021	7 052,51 €
2023	01/01/2023	89,07 €
Trimestre1	01/01/2023	89,07 €
janv	01/01/2023	89,07 €
REPARTITION INTS S/CT OPES	01/01/2023	89,07 €
Total général		748 005,60 €

2.2. Liste des marchés

Liste des engagements	Budget HT	Engagé TTC	Facturé TTC	Réglé TTC
353800	3 585 897,98 €	693 755,59 €	513 297,28 €	513 297,28 €
Commande	487 827,84 €	72 757,56 €	64 791,86 €	64 791,86 €
2-2-Dépenses.Prestations intellectuelles	487 827,84 €	72 757,56 €	64 791,86 €	64 791,86 €
AXO	487 827,84 €	72 757,56 €	64 791,86 €	64 791,86 €
Facture	175 118,57 €	11 704,06 €	11 704,06 €	11 704,06 €
0-Famille indéfinie	27 649,77 €	89,07 €	89,07 €	89,07 €
REPARTITION INTS S/CT OPES	27 649,77 €	89,07 €	89,07 €	89,07 €
1-1-Dépenses.Pas de famille	147 468,80 €	11 614,99 €	11 614,99 €	11 614,99 €
FA MEDIA GUADELOUPE (EX FRANCE ANTILLES)	73 734,40 €	5 847,47 €	5 847,47 €	5 847,47 €
GUADELOUPE PLUS SARL	55 300,80 €	1 590,27 €	1 590,27 €	1 590,27 €
URBIS	18 433,60 €	4 177,25 €	4 177,25 €	4 177,25 €
Marché	2 922 951,57 €	609 293,97 €	436 801,36 €	436 801,36 €
0-Famille indéfinie	644 969,03 €	281 961,31 €	274 504,65 €	274 504,65 €
JARDINS ET PAYSAGES	175 464,68 €	21 671,25 €	21 671,25 €	21 671,25 €
KARAIBE TP	175 464,68 €	- €	- €	- €
SEMAG	118 574,99 €	91 582,13 €	84 125,47 €	84 125,47 €
SOGETRA	175 464,68 €	168 707,93 €	168 707,93 €	168 707,93 €
1-1-Dépenses.Pas de famille	125 754,70 €	47 944,86 €	31 438,81 €	31 438,81 €
AITIA CONSEIL	34 287,50 €	18 214,43 €	9 107,21 €	9 107,21 €
APAVE	15 000,00 €	7 137,14 €	4 620,81 €	4 620,81 €
ATELIER DE REPROGRAPHIE (ETS B/M)	18 433,60 €	898,03 €	898,03 €	898,03 €
ATELIER REPROGRAPHIE	18 433,60 €	212,26 €	212,26 €	212,26 €
SV NEGOCE	19 800,00 €	11 718,00 €	11 718,00 €	11 718,00 €
URBIS	19 800,00 €	9 765,00 €	4 882,50 €	4 882,50 €
20-B7-Dépenses.Conduite de Projet	1 530 000,00 €	158 612,40 €	72 125,64 €	72 125,64 €
ANC CONCEPT	170 000,00 €	7 052,51 €	7 052,51 €	7 052,51 €
ATELIER L-D URBANISME - PAYSAGE - TECHNIQUES ENVIRONNEMENTALES	170 000,00 €	13 271,79 €	10 413,94 €	10 413,94 €
C2D CONSULTING	170 000,00 €	3 207,99 €	3 207,99 €	3 207,99 €
EGIS VILLES ET TRANSPORTS	170 000,00 €	4 584,13 €	4 584,13 €	4 584,13 €
MICK THEOPHILE	170 000,00 €	3 513,16 €	3 513,16 €	3 513,16 €
URBASPACE	170 000,00 €	4 298,63 €	4 298,63 €	4 298,63 €
URBIS	340 000,00 €	22 145,92 €	11 609,01 €	11 609,01 €
VIALIS INGENIERIE	170 000,00 €	100 538,27 €	27 446,27 €	27 446,27 €
2-2-Dépenses.Prestations intellectuelles	622 227,84 €	120 775,40 €	58 732,26 €	58 732,26 €
AGPI (ASSISTANCE EN GESTION DE PROJET ET INGENIERIE)	34 200,00 €	7 300,00 €	7 300,00 €	7 300,00 €
AXO	243 913,92 €	36 169,14 €	13 571,18 €	13 571,18 €
CABINET SIMON	243 913,92 €	13 616,75 €	13 616,75 €	13 616,75 €
CH2 TECHNI CONTROL GPE	18 000,00 €	19 530,00 €	- €	- €
HYGITECH	68 400,00 €	29 186,51 €	9 271,33 €	9 271,33 €
INFRA PLUS	13 800,00 €	14 973,00 €	14 973,00 €	14 973,00 €
353801	150 000,00 €	54 250,01 €	54 141,51 €	54 141,51 €
Commande	100 000,00 €	32 436,08 €	32 436,08 €	32 436,08 €
2-2-Dépenses.Prestations intellectuelles	100 000,00 €	32 436,08 €	32 436,08 €	32 436,08 €
GINGER CARAIBES	100 000,00 €	32 436,08 €	32 436,08 €	32 436,08 €
Marché	50 000,00 €	21 813,93 €	21 705,43 €	21 705,43 €
2-2-Dépenses.Prestations intellectuelles	50 000,00 €	21 813,93 €	21 705,43 €	21 705,43 €
GINGER CARAIBES	50 000,00 €	21 813,93 €	21 705,43 €	21 705,43 €
Total général	3 735 897,98 €	748 005,60 €	567 438,79 €	567 438,79 €

2.3. Avancement

2.3.1. Avancement Travaux

La stratégie choisie par le Maître d'Ouvrage est de réaliser les travaux en 2 phases. La première phase est appelée « travaux prioritaires », et doit répondre rapidement à des problématiques liées à la sécurité, sans engager d'investigations ou d'études techniques sur plusieurs mois pouvant nécessiter des dossiers réglementaires. La deuxième phase doit inclure le restant du programme des travaux, étudiée par une autre maîtrise d'œuvre ayant fait l'objet d'une consultation en amont.

La maîtrise d'œuvre des travaux prioritaires a été confiée au bureau d'études InfraPlus.

Le programme de travaux a été validé en 2017, et réalisé en partie en 2018. Cela concerne le remplacement de l'éclairage public réalisé par l'entreprise Xéria, et des aménagements paysagers réalisés par l'entreprise Jardins et Paysage.



Aménagement paysager

Une consultation de travaux pour la réfection des enrobés, la création de cheminement piétonnier, le remplacement de buses, le curage des fossés et la création de stationnement a été lancée en 2018 sur les secteurs de Beausoleil I et Beausoleil II. Les offres ont été remises en juin 2018. Suite au bon pour accord tardif donné par Cap Excellence, le marché a été notifié à SOGETRA en juin 2019 pour un montant de **144 372,98 € HT**.

Une réunion publique s'est tenue le 03/06/2019 avec les acteurs économiques pour présenter ces travaux à réaliser. Les travaux ont été réceptionnés début 2020 après validation des dépenses supplémentaires par Cap Excellence, et l'obtention de l'arrêté pour la mise en place de stops sur la voie.

Un avenant de 9 426,49 € HT (+ 6,5%) portant sur le remplacement d'une buse, la mise en place d'une glissière de sécurité, le marquage central à l'entrée de la zone et la création d'un réseau d'eau pluvial a été signé.

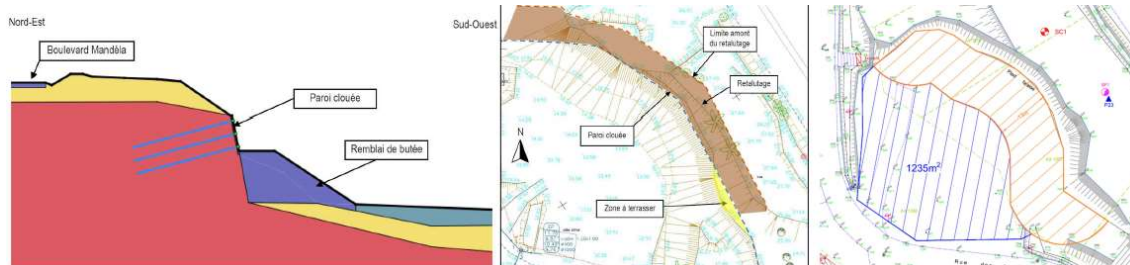
Dans la continuité des travaux réalisés, et notamment du curage des fossés, l'entretien des fossés à la charge de la Ville devra pouvoir être poursuivi.



Photographies des travaux prioritaires

2.3.2. Avancement Études

- **Le diagnostic économique** : a été réalisé par le cabinet SV Negoce en 2018 (11 718 € TTC) ;
- **Etudes topographiques et foncières** : un marché à bon de commande de 150 K€ HT avec le Cabinet AXO a été signé en 2019. Un avenant de prorogation du marché a été signé en 2020.
- L'ensemble de l'existant a été relevé, l'état du foncier a été réalisé et correspond aux hypothèques ;
- **Enquêtes terrain** : lancées en juillet 2020 avec le Cabinet URBIS, le dossier final devait être remis en septembre 2020, malgré de nombreuses relances et mise en demeure, URBIS n'a pas finalisé sa mission ;
- **Etudes de sol** : Un marché à bon de commande de 50 K€ a été signé en 2018 avec Ginger Caraibes. Un avenant de prolongation a été signé en 2020. Une G2 AVP et une G2 PRO ont été réalisées pour le confortement du talus.
- L'estimation de la solution technique envisagée pour le confortement du talus est de **964 487,28 € HT (G2 PRO)**



- La solution retenue permet de valoriser du foncier et d'être économiquement intéressantes au regard des autres solutions techniques étudiées en G2 AVP.
 - Une G1 PGC a été réalisée pour mesurer les risques de l'enrochement à l'entrée de la ZAE. Cet enrochement est sur un terrain privatif cadastré AX1574, la construction a fait l'objet d'un permis de construire qui a eu un avis favorable.
 - Les rapports de ces différentes études ont été communiqués à Cap Excellence en avril 2021 pour suite à donner.
- **Étude du plan de management de développement durable (PMDD) :** Cette étude est réalisée par AITIA Conseil (18 214 € TTC tranche ferme), le marché a été prorogé en 2020 et a pris fin en fin d'année 2020. Le diagnostic a été remis mais Cap Excellence ne l'a pas validé. Le contrat du prestataire est arrivé à son terme.
- **Diagnostic des réseaux :** Le diagnostic des réseaux a été réalisé par Hygitech en 2018-2019 pour un montant de 34 200 € TTC.
- **Etudes de maîtrise d'œuvre urbaine :** VIALIS est mandataire du groupement (161 248,35 € TTC).
 - Le diagnostic a été validé en COTECH le 26/05/2020. Les travaux ont été estimés par VIALIS à 4 188 K € TTC pour une enveloppe travaux arrêtée à 1 413 K€. Il a été demandé à VIALIS de réaliser un AVP sur l'enveloppe des travaux de leur marché en intégrant les travaux les plus urgents et notamment l'assainissement des eaux usées et pluviales.
 - L'AVP a été remis fin décembre 2020, il a été présenté en COTECH en septembre 2021. Le co-traitant Urbaspace a quitté le groupement pour défaillance à la demande du mandataire, il a été remplacé par URBIS ;
 - Remise de l'AVP en novembre 2020. Il a été présenté le 01/12/2020 à Cap Excellence ;
 - Présentation de l'AVP en COTECH en septembre 2021. Il n'y a pas eu de COPIL ;
 - Présentation en commission d'aménagement en septembre 2021 de l'AVP.
 - Une réunion publique devait se tenir avant le lancement du PRO, elle est reportée en 2022 sur la base du PRO ;
 - Démarrage des études PRO/DCE en octobre 2021 ;
 - Lancement de la réalisation du dossier Loi sur l'Eau en octobre 2021 ;
 - Aout 2022, la DEAL demande des autorisations d'occupations des parcelles pour l'implantation des infrastructures (PR EU) en complétude du dossier DLE. A cela, il faut s'assurer que le syndicat gestionnaire des réseaux EU ait en amont validé le projet et qu'il s'engage à récupérer les ouvrages en gestion après réalisation.
 - 16/02/23, convention AOT parcelle communale signée par le maire ;
 - 27/02/23, courrier de la DEAL ayant pour objet la demande de complétude du dossier DLE de l'engagement du gestionnaire à l'entretien des ouvrages ;

- 17/03/23, diffusion Carto de la répartition des réseaux EP Beausoleil entre Cap Excellence et SMGEAG ;
- 23 mars 2023, transmission des conventions signées entre Cap Excellence et respectivement SOPREFAG et la Ville de Baie Mahault pour la mise à disposition de leurs emprises foncières.
- 11/06/23, dossier PRO transmis au SMGEAG pour autorisation sur réseau EU et AEP ;
- 13/06/2023, sollicitation de M. RAVIER du SMGEAG sur avis PRO ;
- 22/06/2023, réponse favorable de M. RAVIER des services techniques sans engagement écrit ; validation des plans PRO par le SMGEAG.
- 06 juin 2023, la SEMAG transmet au SMGEAG le dossier convention de rétrocession signé par CAPEX pour validation du conseil syndical du SMGEAG.
- 03/07/23, la SEMAG en attente du courrier d'engagement du SMGEAG (autorisation relative au bon dimensionnement du réseau et de la reprise en exploitation après travaux).
- 22/10/23, transmission courrier CAPEX à SMGEAG pour signature CAPEX.

Il est à noter que les délais de validation des phases reportent le démarrage des travaux.



En phase AVP, les travaux étaient estimés à 2 724 858 € HT, dont 1 264 837 € HT pour la tranche ferme et 1 460 021 € HT pour la tranche optionnelle.

- Tranche ferme :

1 264 837 € HT hors aléas (+10%),

Il s'agit l'ensemble des travaux de requalification comprenant les travaux de reprise des réseaux EU, réseau EP, de la reprise des voies en Enrobé (ép. = 6 cm).

- Tranche optionnelle :

1 460 021 € HT hors aléas (+10%),

Il s'agit l'ensemble des travaux comprenant réseau AEP, réseaux secs (mâts d'éclairage), cheminement piéton, aménagements Paysagers notamment en pied de talus de la parcelle AX 1338, structure de voie avec 15 cm de GB (enrobés) supplémentaires et la reprise de 6 cm d'enrobés.

En phase PRO, avec l'affinage des études notamment géotechniques et pour prendre en compte les prescriptions techniques des concessionnaires, le budget travaux a évolué. Ainsi, les travaux de la tranche ferme s'élèvent actuellement à 2 819 k€ TTC soit une augmentation de 1 554 k€ TTC. En revanche, les travaux de la tranche optionnelle sont réduits des travaux d'enfouissement des réseaux EDF et TELECOM et s'élèvent dorénavant à 235 k€ TTC contre 1 460 k€ TTC en AVP ; les 1 194 k€ TTC de différence sont reversés dans le traitement du talus initialement imaginé en aménagements paysagers et qui est devenu au fil des études un ouvrage à part entière dont la réalisation requiert la mutualisation des gouvernances.

Budget Travaux en phase PRO en k€ TTC		
353800	-	3 054,22 €
Dépenses	-	3 054,22 €
Travaux	-	3 054,22 €
Lot 2-Tanche Ferme-Travaux	-	2 819,24 €
Lot 2-Tranche Optionnelle-Travaux	-	234,98 €
353801	-	1 193,50 €
Dépenses	-	1 193,50 €
Travaux	-	1 193,50 €
Travaux de Requalification/Confortement du Talus	-	1 193,50 €
Total général	-	4 247,72 €

Évolution du Budget entre l'AVP et le PRO,

Étiquettes de lignes	Budget 2022 k€ TTC		Budget phase AVP	Evolution Budget		
	Phase PRO					
353800						
Dépenses Travaux						
Lot 2-Tanche Ferme-Travaux	-	2 819 €	-	1 265 €	1 554 €	
Lot 2-Tranche Optionnelle-Travaux	-	235 €	-	1 460 €	-	1 225 €
353801					- €	
Dépenses Travaux						
Travaux de Requalification/Confortement du Talus	-	1 194 €			1 194 €	
Total général	-	4 248 €	-	2 725 €	1 523 €	

3. Compte rendu financier à fin 2022

Étiquettes de lignes	Budget 2022 k€ TTC	Engagé € TTC au 18/11/2022	Facturé € TTC au 18/11/2022	Réglé € TTC au 18/11/2022
353800	- € -	316 990,14 €	6 343,64 €	6 343,64 €
Dépenses	- 3 994 € -	747 331 € -	565 323 € -	565 323 €
Etudes	- 538 € -	465 370 € -	290 818 € -	290 818 €
Frais	- 170 € -	91 582 € -	84 125 € -	84 125 €
Frais Financiers	- 30 €	- €	- €	- €
Rémunération du Mandataire	- 140 € -	91 582 € -	84 125 € -	84 125 €
Travaux	- 3 286 € -	190 379 € -	190 379 € -	190 379 €
Divers-Imprévus	- 42 €	- €	- €	- €
Lot 2-Tanche Ferme-Travaux	- 2 819 €	- €	- €	- €
Lot 2-Tranche Optionnelle-Travaux	- 235 €	- €	- €	- €
Travaux Prioritaires	- 190 € -	190 379 € -	190 379 € -	190 379 €
recettes	3 994 €	430 341 €	571 667 €	571 667 €
Recettes	3 994 €	430 341 €	571 667 €	571 667 €
Appels de Fonds-Cap Excellence	3 994 €	430 341 €	571 667 €	571 667 €
353801	- 0 €	- €	- €	- €
Dépenses	- 1 409 €	- €	- €	- €
Etudes	- 89 €	- €	- €	- €
Frais	- 127 €	- €	- €	- €
Divers-Imprévus	- 74 €	- €	- €	- €
Rémunération du Mandataire	- 54 €	- €	- €	- €
Travaux	- 1 194 €	- €	- €	- €
Travaux de Requalification/Confortement du Talus	- 1 194 €	- €	- €	- €
recettes	1 409 €	- €	- €	- €
Recettes	1 409 €	- €	- €	- €
Appels de Fonds-Cap Excellence	1 409 €	- €	- €	- €
Total général	- 0 € -	316 990 €	6 344 €	6 344 €

Les dépenses globales réalisées au 31/12/2022 s'élèvent à **565 323 € TTC** ventilées comme suit :

- 190 379 € TTC de dépenses pour les travaux, soit seul 6 % du budget travaux a été consommé.
- 290 818 € TTC de dépenses d'études, soit 54 % du budget études a été consommé.
- 84 125 € TTC de dépenses de maîtrise d'œuvre soit 60 % du budget frais généraux a été consommé.

Les recettes réalisées au 31/12/2022 s'élèvent à **572 K€ TTC au 31/12/2022**, soit 20% du budget total de recettes ; sur l'année 2022, c'est 71 k€ TTC de recettes perçues (cf. détail en annexe),

- En 2017, la participation de Cap Excellence s'est élevée à 4 317,16 € TTC.
- En 2018, la participation de Cap Excellence s'est élevée à 71 962,28 € TTC.
- En 2019, la participation de Cap Excellence s'élève à 154 882,09 € TTC.
- En 2020, la participation de Cap Excellence s'est élevée à 210 022,10 € TTC.
- En 2021, la participation de Cap Excellence s'est élevée à 59 822,43 € TTC.
- **En 2022, la participation de Cap Excellence s'est élevée à 70 660,52 € TTC.**

Au 31 décembre 2022, la trésorerie de l'opération est négative et s'élève à – 11 400,80 € TTC.

Cap Excellence n'a pas réglé la totalité des demandes d'acomptes. Il reste 59 822,43 € TTC en attente de règlement au 31/12/2022.

Pour le bon déroulement de l'opération, un préfinancement a été mis en place avant le démarrage des travaux par la SEMAG avec une autorisation de découvert. Il est rappelé que les retards de paiements de la SEMAG aux entreprises qui sont liés à un retard de remboursement des acomptes présentés sur factures justifiées, engendrent des intérêts moratoires.

4. Prévisionnel recettes-dépenses (cf. annexe prévisionnelle de recettes et dépenses de l'opération)

Echéancier prévisionnel réalisé TTC : 353800-LOT 2 POLE D'ACTIVITES DE BAIE-MAHAULT (BEAUSOLEIL) - REQUALIFICATION ET DYNAMISATION -50-ATDD - établi le 08/02/2024 à 15:16

Désignation lignes budgétaires	HT	HT	TVA	TTC	A fin 2023	2024	2025	2026	2027
En Kilo Euros	Budget préc.	Budget actualisé							
Bg Participation Epcl	3 338	3 727	267	3 994	586	1 399	1 797	211	
Sous-total recettes	3 338	3 727	267	3 994	586	1 399	1 797	211	
Ad Travaux	2 683	3 029	257	3 286	190	1 247	1 708	141	
Ae Etudes Maîtrise d'Ouvr	184	184	16	199	87	56	56		
Ae Etudes	316	312	27	339	153	98	88		
Af Frais Financiers	28	28	2	30	1	1	30		
Ah Frais Généraux	128	129	11	140	92	30	18		
Sous-total dépenses	-3 338	-3 680	-313	-3 994	-523	-1 430	-1 899	-141	
Sous-total trésorerie transitoire	0	0	0	0	-14	14			
Trésorerie brute					48	32	-70	0	0

Echéancier prévisionnel réalisé TTC : 353801-CONFORT DU TALUS REQUALIFICATION ZAE BEAUSOLEIL-50-ATDD

Désignation lignes budgétaires	HT	HT	TVA	TTC	A fin 2023	2024	2025	2026	2027	2033	2034	2035
En Kilo Euros	Budget préc.	Budget actualisé										
Bg Participation Epcl		1 299	110	1 409						1 409		
Sous-total recettes		1 299	110	1 409						1 409		
Sous-total dépenses		-1 299	-110	-1 409	-54					-61	-863	-431
Sous-total trésorerie transitoire												
Trésorerie brute					-54	-54	-54	-54	-54	1 295	431	0

Cumul des prévisions TTC	HT	HT	TVA	TTC	A fin 2023	2024	2025	2026	2027	2033	2034	2035
En Kilo Euros	Budget préc.	Budget actualisé										
Total recettes	3 338	5 026	377	5 403	586	1 399	1 797	211		1 409		
Total dépenses	-3 338	-4 979	-424	-5 403	-578	-1 430	-1 899	-141		-61	-863	-431
Total trésorerie transitoire	0	0	0	0	-14	14						
Trésorerie globale					-6	-22	-124	-54	-54	1 295	431	0

En dépenses, il est prévu en 2023 :

Pour l'opération de requalification 353800, 347 k€ TTC de dépenses dont,

- 261 k€ TTC d'études, en maîtrise d'œuvre correspondant aux études de MOE des phases PRO-DCE-ACT ;
- 71 k€ TTC de Frais ;
- 15 k€ TTC de Travaux correspondant au démarrage des travaux de requalification ;

Il est prévu un appel de recettes de 348 k€ TTC ;

Désignations	Budget 2021		Prévisions 2023
	k€ TTC		
<input type="checkbox"/> 353800	-	0 €	0 €
<input type="checkbox"/> Dépenses	-	3 622 € -	347 €
<input type="checkbox"/> Etudes	-	542 € -	261 €
<input type="checkbox"/> Frais	-	169 € -	71 €
Frais Financiers	-	30 € -	71 €
Rémunération du Mandataire	-	139 €	- €
<input type="checkbox"/> Travaux	-	2 911 € -	15 €
<input type="checkbox"/> recettes		3 622 €	348 €
<input type="checkbox"/> Recettes		3 622 €	348 €
Appels de Fonds-Cap Excellence		3 622 €	348 €

5. Evolution du bilan et de la participation

- Budget initial : 2 256 343,22 € TTC
- Budget CRF 2018 : 2 822 049,52 € TTC
- Budget CRF 2019 : 3 622 334,35 € TTC
- Budget CRF 2020 : 3 622 334,35 € TTC
- Budget CRF 2021 : 3 622 334,35 € TTC
- **Budget CRF 2022 (à valider) : 5 392 327,45 € TTC**

Au bilan 2021 validé en en novembre 2022 l'opération était évaluée à 3 622 334,35 € TTC.

Au cours de l'année 2022, la prise en compte des nouvelles prescriptions techniques du SMGEAG a considérablement augmenté le coût des travaux.

En effet, les prescriptions du SMGEAG conduisent à des sur profondeurs qui se traduisent par un surcoût énorme du fait des procédés de constructions à adapter. Les nouvelles dispositions pour la réalisation des postes de refoulement notamment la réhausse du génie civil de + 1 m génèrent aussi des frais élevés. Le diamètre du réseau de refoulement initialement en 63 mm est finalement revu en 75 mm à la demande du SMGEAG ; ces travaux induisent en finalité une reprise de chaussée sur toute la largeur.

En définitif, le bilan est augmenté de **1 781 k€ TTC** en tenant compte de toutes les autres lignes de dépenses afférentes aux travaux. Le budget prévisionnel de l'opération s'élève finalement à **5 403 k€ TTC**.

Désignations	Budget 2021 k€ TTC	Budget 2022 k€ TTC	Evolution Budget TTC
353800	- 0 €	- €	0 €
Dépenses	- 3 622 €	- 3 994 €	- 372 €
Etudes	- 542 €	- 538 €	4 €
Frais	- 169 €	- 170 €	1 €
Frais Financiers	- 30 €	- 30 €	0 €
Rémunération du Mandataire	- 139 €	- 140 €	1 €
Travaux	- 2 911 €	- 3 286 €	- 375 €
recettes	3 622 €	3 994 €	372 €
Recettes	3 622 €	3 994 €	372 €
Appels de Fonds-Cap Excellence	3 622 €	3 994 €	372 €
353801	- €	0 €	0 €
Dépenses	- €	- 1 409 €	- 1 409 €
Etudes	- €	- 89 €	- 89 €
Frais	- €	- 127 €	- 127 €
Divers-Imprévus	- €	- 74 €	- 74 €
Rémunération du Mandataire	- €	- 54 €	- 54 €
Travaux	- €	- 1 194 €	- 1 194 €
recettes	- €	1 409 €	1 409 €
Recettes	- €	1 409 €	1 409 €
Appels de Fonds-Cap Excellence	- €	1 409 €	1 409 €
Total général	- 0 €	0 €	0 €

Par ailleurs, il est à distinguer le traitement du talus à une période ultérieure encore indéterminée. Ces travaux du confortement du talus doivent encore être approfondies avec les partenaires politiques concernés.

Il donc été créé une sous opération numérotée 353801 qui traitera exclusivement de cet ouvrage. L'opération est évaluée à **1 409 k€ TTC**.

Le coût total de l'opération de requalification est passé en phase PRO à **3 994 k€ TTC** ; avec les travaux de confortement du talus estimés à **1 409 k€ TTC**, on serait à un total de dépenses de **5 403 k€ TTC**.

La dépense relative à la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée augmente proportionnellement à la dépense globale.

À ce stade, elle est estimée à 139 k€ TTC ; le contrat initial était de 86 k€ TTC, soit une augmentation à prévoir de +53 k€ TTC qui fera l'objet d'un marché complémentaire.

6. Conclusions et perspectives

L'année 2021 a permis de :

- Valider la phase AVP ;
- Lancer le PRO ;
- Finaliser l'étude G2 PRO du confortement du talus ;
- Finaliser l'étude G1 concernant l'enrochement existant sur parcelle privative à l'entrée de la ZAE ;
- Faire la passation du dossier chez CAP Excellence entre la direction du **Développement Economique, au Tourisme & à la Prospective** et la direction **des Grands Travaux**.

L'année 2022 permettra de :

- Valider le PRO/DCE ;
- Faire un COPIL avant travaux ;
- Valider le CRF 2021 ;
- Faire une réunion de concertation publique avant lancement des travaux ;
- Lancer les appels d'offres des marchés de travaux ;
- Notifier les marchés de travaux ;
- Obtenir l'arrêté de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Liste des Annexes :

- Annexe 1 : Projet de délibération d'approbation du CRF
- Annexe 2 : Bilan détaillé au 31/12/2021
- Annexe 3 : Echancier prévisionnel 2022-2023-2024
- Annexe 4 : Planning
- Annexe 5 : Etat des factures au 31/12/2021
- Annexe 6 : Etat des recettes au 31/12/2021
- Annexe 7 : Liste des marchés

Annexe 1 : Projet de délibération d'approbation du CRF

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE CAP EXCELLENCE

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le Compte - Rendu Financier de la « Requalification et la dynamisation des zones d'activités économiques de Beausoleil » au 31 décembre 2022.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL

Oui Monsieur le Président en ses explications :

Après avoir pris connaissance du Compte - Rendu Financier de la « Requalification et la dynamisation des zones d'activités économiques de Beausoleil », pour l'année 2022,

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

- **Article 1** : D'approuver le Compte - Rendu Financier de la « Requalification et la dynamisation des zones d'activités économiques de Beausoleil » pour l'année 2022 ;
- **Article 2** : D'approuver le bilan financier de l'opération, d'un montant de **3 993 707,00 € TTC** ;
- **Article 3** : D'approuver la participation de la Communauté d'Agglomération à l'opération, d'un montant total de **3 993 707,00 € TTC**.
- **Article 4** : **D'approuver** le marché complémentaire relative à la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée et d'inscrire au budget de l'opération l'augmentation du budget afférent de **53 161 € TTC**.
- **Article 5** : **D'inscrire** les montants suivants au budget de CAP EXCELLENCE au titre de la participation à l'opération :
 - 2022 : 71 K€**
 - 2023 : 348 K€**
- **Article 6** : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de POINTE-A-PITRE

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de Cap Excellence.

Annexe 2 : Bilan au 31/12/2021

Bilan synthétique TTC : 353800

Date et heure du document : 27/02/2024 14:02

LOT 2 POLE D'ACTIVITES DE BAIE-MAHAULT (BEAUSOLEIL) - REQUALIFICATION ET

RECETTES

Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement année
Bg-Participation Epci	3 993 707,45	586 037,30	571 666,58	70 660,52
Dj-Ligne de Trésorerie	0,00	-15 628,59	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	3 993 707,45	570 408,71	571 666,58	70 660,52

DEPENSES

Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement année
Ad-Travaux	3 286 183,64	190 379,18	190 379,18	0,00
Ae-Etudes	338 596,94	237 693,09	151 604,92	11 898,99
Ae-Etudes Maîtrise d'Oeuvre	199 423,00	173 585,38	87 098,64	12 858,43
Af-Frais Financiers	30 000,00	0,00	0,00	0,00
Ah-Frais Generaux	139 503,87	91 582,13	84 125,47	13 000,81
TOTAL DEPENSES	3 993 707,45	693 239,78	513 208,21	37 758,23

Trésorerie engagée nette

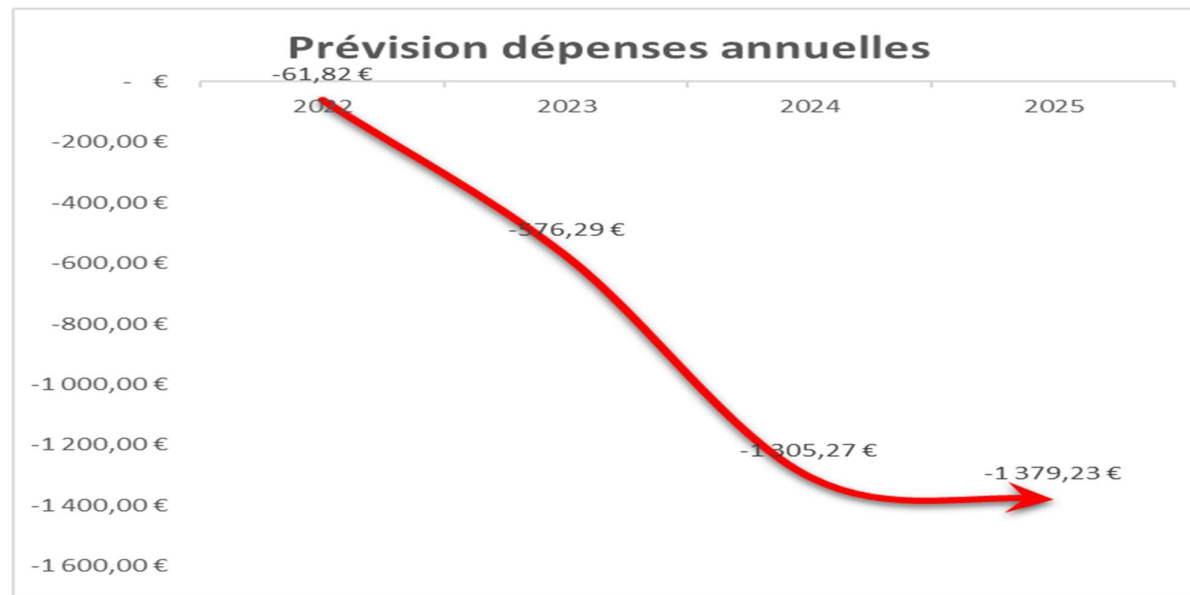
0,00
(100,00%)

-122 831,07
(121,53%)

58 458,37
(89,77%)

32 902,29
(53,44%)

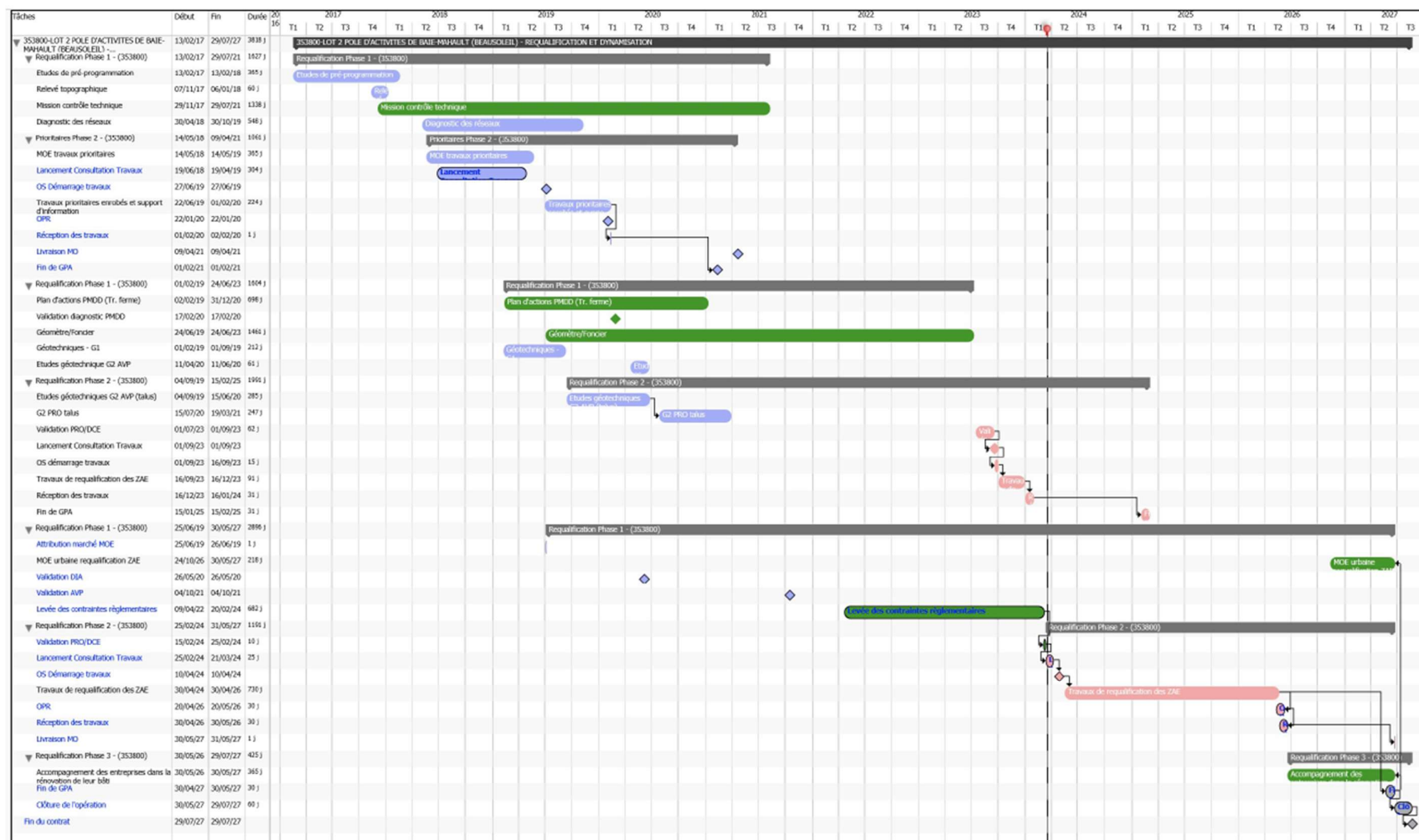
Annexe 3 : Echancier prévisionnel



ECHEANCIER ANNUEL en k€ TTC

Lignes de dépenses	2022	2023	2024	2025
353800	62 €	522 €	1 305 €	1 379 €
Dépenses	62 €	522 €	1 305 €	1 379 €
Etudes	49 €	239 €	108 €	144 €
Frais	13 €	93 €	21 €	24 €
Travaux	- €	190 €	1 177 €	1 212 €
353801	- €	54 €	- €	- €
Dépenses	- €	54 €	- €	- €
Etudes	- €	54 €	- €	- €
Frais	- €	- €	- €	- €
Travaux	- €	- €	- €	- €
Total général	62 €	576 €	1 305 €	1 379 €

Annexe 4 : Planning



Annexe 5 : État des factures au 31/12/2022

Désignations	Budget 2022 TTC	Engagé TTC au 31/12/2022	Facturé TTC au 31/12/2022	Mouvement TTC année 2022
353800	- 3 994 €	- 747 €	- 567 €	- 62 €
Dépenses	- 3 994 €	- 747 €	- 567 €	- 62 €
Etudes	- 538 €	- 465 €	- 293 €	- 49 €
Frais	- 170 €	- 92 €	- 84 €	- 13 €
Frais Financiers	- 30 €	- 0 €	- 0 €	- €
Rémunération du Mandataire	- 140 €	- 92 €	- 84 €	- 13 €
Travaux	- 3 286 €	- 190 €	- 190 €	- €
Divers-Imprévus	- 42 €	- €	- €	- €
Lot 2-Tanche Ferme-Travaux	- 2 819 €	- €	- €	- €
Lot 2-Tranche Optionnelle-Travaux	- 235 €	- €	- €	- €
Travaux Prioritaires	- 190 €	- 190 €	- 190 €	- €
353801	- 1 409 €	- €	- €	- €
Dépenses	- 1 409 €	- €	- €	- €
Etudes	- 89 €	- €	- €	- €
Frais	- 127 €	- €	- €	- €
Travaux	- 1 194 €	- €	- €	- €
Travaux de Requalification/Confortement du Talus	- 1 194 €	- €	- €	- €
Total général	- 5 403 €	- 747 €	- 567 €	- 62 €

Annexe 6 : État des recettes au 31/12/2022

Étiquettes de lignes	Recette TTC	Réglé TTC
353800	570 408,71 €	570 408,71 €
00/00/00	- €	- €
20/11/2017	4 317,16 €	4 317,16 €
06/09/2018	71 962,28 €	71 962,28 €
20/09/2019	10 356,55 €	10 356,55 €
07/10/2019	7 285,77 €	7 285,77 €
12/06/2020	228 253,70 €	228 253,70 €
04/09/2020	81 472,18 €	81 472,18 €
11/01/2021	37 535,99 €	37 535,99 €
01/02/2022	59 822,43 €	59 822,43 €
06/10/2022	55 031,93 €	55 031,93 €
01/07/2023	- €	- €
14/09/2023	14 370,72 €	14 370,72 €
Total général	570 408,71 €	570 408,71 €

Annexe 7 : Liste des marchés

Étiquettes de lignes	Engagé TTC	Facturé TTC	Réglé TTC
353800	696 173,35 €	523 406,68 €	523 406,68 €
Ad-Travaux	190 379,18 €	190 379,18 €	190 379,18 €
JARDINS ET PAYSAGES	21 671,25 €	21 671,25 €	21 671,25 €
KARAIBE TP	- €	- €	- €
SOGETRA	168 707,93 €	168 707,93 €	168 707,93 €
Ae-Etudes	238 119,82 €	152 863,09 €	152 863,09 €
AGPI (ASSISTANCE EN GESTION DE PROJET ET INGENIERIE)	7 300,00 €	7 300,00 €	7 300,00 €
AITIA CONSEIL	18 214,43 €	9 107,21 €	9 107,21 €
APAVE	7 137,15 €	5 878,98 €	5 878,98 €
ATELIER DE REPROGRAPHIE (ETS B/M)	898,03 €	898,03 €	898,03 €
ATELIER REPROGRAPHIE	212,26 €	212,26 €	212,26 €
AXO	108 926,70 €	78 363,04 €	78 363,04 €
CABINET SIMON	13 616,75 €	13 616,75 €	13 616,75 €
CH2 TECHNI CONTROL GPE	19 530,00 €	- €	- €
FA MEDIA GUADELOUPE (EX FRANCE ANTILLES)	5 847,47 €	5 847,47 €	5 847,47 €
GUADELOUPE PLUS SARL	1 590,27 €	1 590,27 €	1 590,27 €
HYGITECH	29 186,51 €	9 271,33 €	9 271,33 €
SV NEGOCE	11 718,00 €	11 718,00 €	11 718,00 €
URBIS	13 942,25 €	9 059,75 €	9 059,75 €
Ae-Etudes Maîtrise d'Oeuvre	173 585,40 €	87 098,64 €	87 098,64 €
ANC CONCEPT	7 052,51 €	7 052,51 €	7 052,51 €
ATELIER L-D URBANISME - PAYSAGE - TECHNIQUES ENVIRONNEMENTALES	13 271,79 €	10 413,94 €	10 413,94 €
C2D CONSULTING	3 207,99 €	3 207,99 €	3 207,99 €
EGIS VILLES ET TRANSPORTS	4 584,13 €	4 584,13 €	4 584,13 €
INFRA PLUS	14 973,00 €	14 973,00 €	14 973,00 €
MICK THEOPHILE	3 513,16 €	3 513,16 €	3 513,16 €
URBASPAC	4 298,63 €	4 298,63 €	4 298,63 €
URBIS	22 145,92 €	11 609,01 €	11 609,01 €
VIALIS INGENIERIE	100 538,27 €	27 446,27 €	27 446,27 €
Af-Frais Financiers	1 121,64 €	1 121,64 €	1 121,64 €
REPARTITION INTS S/CT OPES	1 121,64 €	1 121,64 €	1 121,64 €
Ah-Frais Generaux	92 967,31 €	91 944,13 €	91 944,13 €
SEMAG	92 967,31 €	91 944,13 €	91 944,13 €
Total général	696 173,35 €	523 406,68 €	523 406,68 €